

Important, décapitation du Père Hamel : énormes mensonges du CFCM, qui a utilisé un hadîth truqué

écrit par Eva | 1 août 2016



J'aimerais signaler que le CFCM (Conseil Français du Culte Musulman) a menti aux Français dans son communiqué appelant les musulmans se rendre le dimanche dans les églises pour soutenir les chrétiens en deuil suite à la décapitation d'un prêtre catholique.

Le Père Jacques Hamel a été décapité à l'intérieur-même de l'église Saint-Etienne du Rouvray, à Rouen, après avoir été forcé à se mettre à genoux, comme pour les exécutions que nous avons vues ces dernières années en Syrie ou en Irak. L'attentat a été revendiqué par l'Etat Islamique.

Le Figaro a publié cet appel du C.F.C.M., mais pas un de ses journalistes n'a pris la peine de procéder à une vérification qui lui aurait permis de constater que le C.F.C.M. ment. (1) D'autres journaux français ont publié ce communiqué, sans procéder à la moindre investigation.

Dans son communiqué, le C.F.C.M. invite « *les responsables de mosquées, les imams et les fidèles à rendre visite aux églises qui leur sont*

proches, notamment à l'occasion de la messe du dimanche matin, pour exprimer à nouveau à nos frères chrétiens la solidarité et la compassion des musulmans de France ».

A l'appui de sa demande, le C.F.C.M. cite un hadith truqué. Voici le hadith tel qu'il est cité par le C.F.C.M.:

« Celui qui fait du mal injustement à un juif ou à un chrétien me trouvera en adversaire le jour du jugement dernier »

Et voici ce hadith traduit honnêtement:

«Celui qui nuit à un dhimmi me nuit, et celui qui me nuit me trouvera son adversaire le jour de la résurrection.»

Or un dhimmi est un chrétien ou un juif qui paie la capitation aux musulmans, le fameux impôt de la jizya, que les musulmans ne paient pas, ce qui leur permet de vivre sur le dos des chrétiens et des juifs envahis par eux.

Ces Messieurs du C.F.C.M. ont donc truqué un hadith pour gruger les Français, et leur faire croire que Mahomet ne voulait aucun mal aux juifs et aux chrétiens, alors qu'il s'agit uniquement des juifs et des chrétiens qui vivent sous le joug de l'islam, et qui sont dûment rackettés par les musulmans.

En fait, le C.F.C.M. ment doublement:

- 1/ En citant un hadith travesti par ses soins.
- 2/ En présentant comme un hadith de Mouslim une citation qui ne figure dans aucun recueil de hadiths de Mouslim.

Ce hadith figure dans d'autres recueils, mais il n'est pas classé authentique. Au contraire, il figure parmi les hadiths dont la chaîne de transmission est faible.

Or pour être valide et pouvoir être cité publiquement à la décharge de l'islam, un hadith doit être classé authentique, et figurer dans les recueils de l'auteur auquel on l'attribue (Mouslim, en l'occurrence, auteur de volumineux recueils de hadiths).

Et surtout, la traduction du hadith en français ne doit pas être trafiquée !

Précisons qu'il existe un hadith classé authentique sur ce même thème, que le CFCM n'a pas cité:

« Qui tue une personne ayant signé un pacte avec les musulmans ne sentira pas

l'odeur du paradis, bien que son odeur soit perceptible à une distance de 40 ans. »

(2)

(Hadith authentique de Boukhâri 3166, livre 58, hadith N° 8).

Là encore, ce hadith parle d'une personne non-musulmane à laquelle les musulmans ont imposé un pacte, donc un dhimmi, qui représente une source de revenus pour les musulmans. Or il est logique que Mahomet ne veuille pas que sa source de revenus tarisse.

Ceci ne veut pas dire que le statut de dhimmi est sécurisant, car un dhimmi n'est laissé en vie que tant qu'il est utile aux musulmans. La dhimmitude est un statut provisoire: il peut durer des années, des décennies même, mais il reste un statut provisoire, car à terme, le but est de combattre jusqu'à ce que l'islam triomphe partout sur la terre, et que « le culte soit rendu à Allah seul » (coran: sourate 8, verset 40).

En plus, le C.F.C.M. feint d'ignorer qu'un musulman n'a pas le droit d'entrer dans une église, sauf par taqiyya, pour rassurer les chrétiens par exemple, ou pour infiltrer un milieu chrétien. Un musulman peut également entrer dans une église pour tuer des chrétiens. Le jihad rend licite tout ce qui est en principe illicite.

«O croyants ! Ne prenez point pour amis les juifs et les chrétiens, ils sont amis les uns des autres. Celui qui les prend pour amis est des leurs.» (coran, sourate 5, verset 56)

On peut également feindre l'amitié avec les chrétiens pour se prémunir contre eux, ce qui correspond à la situation actuelle en France. L'islam est en train d'être démasqué alors que les musulmans ne sont pas encore majoritaires. Donc il est urgent que les musulmans réajustent le tir en amadouant les chrétiens et les autres non-musulmans, car ils sentent que la coupe est pleine et ont besoin de gagner du temps, jusqu'à ce qu'ils deviennent majoritaires.

Cette attitude se base sur le verset 28 de la sourate 3 du coran:

« Que les croyants ne prennent point pour alliés des infidèles plutôt que des croyants. Ceux qui le feraient ne doivent rien espérer de Dieu, à moins que vous

n'ayez à vous prémunir contre eux. »

Pour finir, j'aimerais signaler cette autre tentative d'enfumage du C.F.C.M., qui appelle l'ensemble des quelques 2500 mosquées de France « à saisir l'occasion du prêche de la prière de vendredi prochain, pour évoquer la place prépondérante qu'occupe dans la religion musulmane le respect des autres religions, ainsi que le respect des hommes de foi qui les portent ».

Vous aurez remarqué que le C.F.C.M. ne pousse pas l'amour, la paix et la tolérance musulmans jusqu'à demander que l'on prie dans les mosquées pour le repos de l'âme de ce prêtre, ou pour les victimes des autres attentats perpétrés par des musulmans. Car il est interdit pour un musulman de prier pour l'âme d'un défunt non-musulman:

«Il ne sied point au prophète ni aux croyants (musulmans) d'implorer le pardon de Dieu pour les idolâtres (non-musulmans), lorsqu'il est devenu évident qu'ils seront livrés au feu » (coran: sourate 9, verset 114)

Autrement dit, un musulman peut prier pour un non-musulman vivant, dans l'espoir qu'il se convertisse à l'islam. Mais si le non-musulman est mort dans la mécréance, alors qu'il avait eu connaissance de l'islam mais ne s'y était pas converti, il n'est plus possible de prier pour lui, car sa destination est l'enfer, ce dont il a été averti quand il était encore en vie. Il est logique que les musulmans ne puissent pas prier pour les morts que le coran leur ordonne d'exterminer (3), et qu'ils insultent 17 fois par jour dans leurs prières, chaque jour de leur vie. (4)

Cette question se posa suite aux attentats de Bruxelles. Le Conseil des Imams Belges refusa de prier pour les âmes des victimes non-musulmanes.

Le Sheikh Abdelhadi Sewif, imam de la grande mosquée de Bruxelles, a dit:

« Nous ne pouvons pas prier pour l'âme des non-musulmans, mais si nous devons le faire, nous ne sommes pas tenus d'appeler ça une prière. Nous pouvons l'appeler autrement, par exemple: solidarité avec les familles des victimes. Nous pouvons les soutenir, mais pas prier pour leurs morts ».

Voici ce que dit l'imam Mohammad Ghali: « Certains disent que prier pour l'âme des non-musulmans est prohibé, mais comme les victimes de cet attentat

sont des musulmans et des non-musulmans, nous demandons pour tous la paix, la miséricorde, et la santé ». (5)

La santé ? Ca ne m'a pas l'air d'une prière pour les morts. En revanche, les imams prient pour l'âme des musulmans qui commettent les attentats terroristes. Et bien qu'ils nous martèlent que ces terroristes n'ont strictement rien à voir avec l'islam, ils les enterrent invariablement selon le rite musulman, et toujours dans des cimetières musulmans.

(1) <http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2016/07/28/97001-20160728FILWWW00198-les-musulmans-invites-a-aller-a-la-messe-dimanche.php>

(2) <http://sunnah.com/bukhari/58/8>

(3) <http://ripostelaique.com/mon-coran-mautorise-a-tuer-tous-les-musulmans.html>

(4) <https://twitter.com/AlainJeanMairet/status/759800566398713856>

(5) <https://www.jihadwatch.org/2016/03/belgium-imams-refuse-to-pray-for-the-souls-of-the-non-muslim-victims-of-brussels-jihad-massacre>

Note de Christine Tasin

Ce que révèle et explique Eva est très important. Si important que cela mérite d'être diffusé à grande échelle et notamment envoyé à un maximum de medias, de journalistes, de politiques, de prêtres... Même si nous ne nous faisons pas d'illusions sur la dhimmitude de tous ces gens-là rien ne doit être négligé pour qu'ils ne puissent pas dire « je ne savais pas ».